

**Formation en droit du dommage corporel  
unique en France !**

# Le contrat de professionnalisation

## PRINCIPE GÉNÉRAL

Le contrat de professionnalisation pour le **Master 2 droit privé, parcours droit du dommage corporel** en alternance est un CDD ou un CDI conclu avec un jeune/adulte pour une année de formation à l'Université Savoie Mont Blanc, au sein de la Faculté de droit située à Jacob-Bellecombette. A ce titre, l'alternant a le statut de salarié dans votre entreprise, tout en se formant et en préparant un diplôme reconnu (diplôme d'État).

La formation universitaire pour ce M2 représente environ 280 heures par an. Elle est dispensée de mi-septembre à fin mars sur le rythme : 3 J en cours (du mercredi au vendredi) / 2 J en entreprise (lundi et mardi). D'avril à septembre, et pendant les interruptions pédagogiques, l'alternant est à temps plein dans l'entreprise.

## QUELS PEUVENT ÊTRE LES EMPLOYEURS ?

Cette **formation unique en France** propose des candidats idéaux pour les :

- Gestionnaires de service sinistre corporel en compagnie d'assurance,
- Cabinets d'avocats spécialisés en droit du dommage corporel.

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime. Les entreprises de travail temporaire peuvent également avoir recours à ce type de contrat.

## LES AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS

### Rémunération allégée :

Jeune de moins de 21 ans : 65 % du SMIC.  
De 21 à 25 ans : 80 % du SMIC.  
26 ans et plus : 85 % du min conventionnel.  
Plancher : 100 % du SMIC.

### Réduction de charges patronales :

Réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex-réduction Fillon).

### Nouvelle prime « Embauche PME » :

Jusqu'au 31 Décembre 2016, les employeurs de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'une prime qui s'élève à 2000 € par an.

### Dispense de versement de prime de précarité.

**Coût de la formation pris en charge pour tout ou partie par votre OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) vous permettant d'utiliser vos cotisations obligatoires au titre de la formation continue.

### Salarié non pris en compte dans l'effectif de l'entreprise.

### Aide forfaitaire de Pôle emploi :

Une aide d'un montant maximal de 2000 € peut être accordée pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus en contrat de professionnalisation.

## EXEMPLE : données indicatives, l'OPCA est seul compétent pour valider le salaire.

La simulation indique que l'alternant, en contrat de professionnalisation, a droit au minimum à 80% du SMIC.  
Age de l'alternant : 21 ans et plus  
Niveau de formation : Niveau 1 (Master 2)  
Nombre d'employés dans votre société : 30  
Secteur de votre entreprise : Privé

Coût salarial annuel\* pour l'employeur : 16 017 € ( soit 1 335 €/mois)  
Total annuel aides financières\*\* octroyées à l'employeur : 2 000 € (soit 168 €/mois)  
**Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses : 14 017 € (soit 1 168 €/mois)**

\*Exonération de cotisations patronales (ex réduction Fillon) : 4 001 €/AN

\*\* Aide embauche PME : 2 000 €/AN - Aide créée par le décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs : [www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/hl\\_5641](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_5641)

### VALEUR AJOUTÉE POUR L'ENTREPRISE

- Avoir des candidats de qualité, soigneusement sélectionnés par l'Université Savoie Mont Blanc.
- S'assurer le concours d'un collaborateur motivé et impliqué sur une durée longue, en bénéficiant d'aides pour la prise en charge de sa rémunération.
- Bénéficier des connaissances et compétences de l'alternant pour une réflexion et une prise de recul sur ses pratiques.
- Bénéficier d'études et projets encadrés par l'Université Savoie Mont Blanc avec une mise à disposition d'outils et de méthodes.
- Répondre aux besoins de renouvellement des compétences.
- Pouvoir plus efficacement recruter un éventuel futur collaborateur, déjà impliqué dans la vie de l'entreprise et formé à ses techniques.

### VALEUR AJOUTÉE POUR L'ALTERNANT

- Acquérir une expérience significative.
- Confronter ses connaissances théoriques à la réalité des attentes des entreprises.
- Préparer son diplôme en bénéficiant d'un salaire.
- Obtenir un diplôme reconnu par les entreprises.
- Avoir l'opportunité de faire ses preuves et d'être recruté.

## NOUS CONTACTER

- Vous souhaitez des informations sur la formation et les alternants ?

#### Responsable de la formation :

Laurence Clerc-Renaud  
[laurence.clerc-renaud@univ-smb.fr](mailto:laurence.clerc-renaud@univ-smb.fr)  
Tél. +33 (0)4 79 75 84 82  
Port. +33 (0)6 08 25 64 00

- Vous souhaitez être accompagné dans le recrutement de votre alternant ?

#### Service Formation continue - SUFCEP - Cellule ALTUS :

Laurence Redoutez  
[laurence.redoutez@univ-smb.fr](mailto:laurence.redoutez@univ-smb.fr)  
Tél. +33 (0)4 79 75 91 82



**FACULTÉ  
DE DROIT**  
UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC



[www.fac-droit.univ-smb.fr](http://www.fac-droit.univ-smb.fr)

**Faculté de droit**

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette / BP 1104 / F - 73011 Chambéry cedex